



Point 5.11 de l'ordre du jour provisoire

## PROCLAMATION D'UNE JOURNÉE MONDIALE DE LA PHILOSOPHIE

### PRÉSENTATION

**Source :** Décision 171 EX/15.

**Antécédents :** À la demande du Royaume du Maroc, un point portant sur la proclamation d'une Journée mondiale de la philosophie a été inclus à l'ordre du jour de la 171<sup>e</sup> session du Conseil exécutif (document 171 EX/48 Rev.), et a été conjointement discuté avec l'étude de faisabilité que le Secrétariat a élaborée à cet effet (document 171 EX/INF.12).

**Objet :** Le présent document expose les résultats de l'étude de faisabilité relative à la proclamation d'une Journée mondiale de la philosophie ainsi que la décision du Conseil exécutif à cet égard.

Ce document est présenté à la 33<sup>e</sup> session de la Conférence générale pour étude et décision.

**Décision requise :** Paragraphe 11.

## ORIGINE

1. La *Journée de la philosophie à l'UNESCO* est célébrée chaque année depuis 2002, tous les troisièmes jeudis du mois de novembre, au Siège et hors Siège, dans le cadre du Programme ordinaire de l'Organisation. Par une lettre datée du 19 mai 2004, M. Mohamed Achaari, ministre de la culture du Royaume du Maroc, a soumis à l'attention du Directeur général la proposition d'instaurer une Journée mondiale de la philosophie, à l'issue des travaux de la troisième session des Rencontres du printemps de la philosophie, organisées par l'Association des amis de la philosophie dans la ville de Fès (Maroc), les 9 et 10 mars 2004. Lors d'une réunion organisée le 13 janvier 2005 par le Secteur des sciences sociales et humaines avec les représentants des délégations permanentes auprès de l'UNESCO ainsi que les différents Secteurs de l'Organisation, dans le cadre du processus de consultation sur la Stratégie intersectorielle concernant la philosophie, Mme Aziza Bennani, ambassadrice et déléguée permanente du Royaume du Maroc auprès de l'UNESCO, a introduit l'idée d'un projet de résolution. Par une lettre du 7 février 2005, Mme Aziza Bennani a transmis à M. Hans-Heinrich Wrede, président du Conseil exécutif, la proposition du Royaume du Maroc d'instaurer une Journée mondiale de la philosophie. Ce projet invite le Directeur général à élaborer une étude de faisabilité - comprenant une estimation des incidences financières et l'indication des résultats attendus - sur la célébration d'une Journée mondiale de la philosophie.

## RÔLE DE L'UNESCO DANS LA PROMOTION DE LA PHILOSOPHIE

2. Il s'agit de s'interroger sur l'opportunité pour l'UNESCO d'élargir le rayonnement de la Journée de la philosophie à l'UNESCO en décrétant une Journée mondiale de la philosophie, à travers une analyse des objectifs envisagés, des résultats escomptés, des modalités de mise en œuvre, ainsi que des implications financières d'une telle consécration. La présente étude s'appuie en grande partie sur les acquis des trois précédentes Journées de la philosophie à l'UNESCO, organisées en 2002, 2003 et 2004 qui ont connu une très large adhésion, tant de la communauté intellectuelle mondiale que du grand public. En 2004, on a pu ainsi noter la participation d'environ 95 institutions philosophiques réparties dans 79 États membres dont 22 en Afrique, 6 dans la région arabe, 17 en Asie et Pacifique, 22 en Europe et Amérique du Nord, et 12 en Amérique latine et Caraïbes, alors même que la première Journée organisée en 2002 n'avait concerné que 53 pays.

3. Par ailleurs, à sa 169<sup>e</sup> session, le Conseil exécutif de l'UNESCO, à l'initiative de la Turquie (référence 169 EX/Déc., 3.6.3), a demandé au Directeur général de présenter une Stratégie intersectorielle concernant la philosophie. À l'issue d'une très large consultation menée auprès des délégations permanentes, des commissions nationales, des ONG concernées, des universités, des instituts de recherche et de personnalités éminentes, il apparaît que la célébration d'une Journée de la philosophie fait l'objet d'un large soutien, notamment dans le cadre de « la promotion de la pensée et de la recherche philosophiques », mise en valeur dans le Pilier III de la Stratégie intersectorielle.

4. Compte tenu de ce qui précède, la Journée de la philosophie à l'UNESCO, organisée comme une activité du Programme ordinaire, gagnerait sans aucun doute à être célébrée à l'échelle mondiale, avec l'appui des États membres de l'Organisation. Transcendant les clivages disciplinaires, une telle Journée permettrait d'envisager, au niveau mondial, l'organisation de dialogues ouverts et pluralistes sur le rapport des sociétés au savoir et à la connaissance.

5. La proclamation d'une Journée mondiale de la philosophie pourrait également avoir une influence bénéfique sur la promotion de l'enseignement de cette discipline, qui fait défaut dans les programmes scolaires de nombreux pays et occupe une position à la fois fragile et délicate dans d'autres. De façon unanime, comme le reflètent notamment les réponses au questionnaire établi en vue de l'élaboration de la Stratégie intersectorielle concernant la philosophie (Pilier II de la Stratégie), l'enseignement de la philosophie a été identifié comme l'une des priorités à mettre en œuvre par l'UNESCO. Ainsi, la Journée mondiale de la philosophie pourrait aider à l'inscription progressive de la philosophie dans les curricula, afin d'encourager un exercice réflexif et critique de la pensée et de la raison. La célébration de la Journée mondiale de la philosophie permettrait ainsi à l'UNESCO de remplir son rôle de catalyseur d'idées, de forum de rencontre et de réflexion, tout en valorisant la fonction interrogative et critique, aux côtés des autres sciences humaines et sociales, de la discipline philosophique.

## **PROGRAMME DE LA CÉLÉBRATION**

6. La Journée mondiale de la philosophie pourrait être célébrée chaque année, chaque troisième jeudi du mois de novembre. L'ensemble des partenaires de l'UNESCO (commissions nationales, associations, universités, ONG concernées, écoles, instituts, ...) serait amené à organiser des activités de natures diverses (tables rondes, émissions télévisées, publications, animations culturelles dans les établissements scolaires, dans les universités, voire même dans les lieux publics, etc.). L'UNESCO jouerait le rôle de Forum philosophique et de plate-forme d'échanges, se chargeant de diffuser et de promouvoir auprès de ses partenaires et de ses réseaux les activités et les expériences développées à cette occasion.

7. Pour sa part, l'UNESCO ferait en sorte d'encourager et de soutenir les initiatives prises aux niveaux national, sous-régional et régional visant notamment à :

- (i) créer une dynamique permettant aux universités, institutions, ONG concernées de rendre plus accessible la philosophie ;
- (ii) œuvrer comme lieu de rassemblement et Forum philosophique afin de renforcer ou créer de nouveaux réseaux de philosophes issus du monde entier ;
- (iii) favoriser l'enseignement de la philosophie dans les programmes scolaires, en étroite collaboration avec les Ministères de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- (iv) sensibiliser les établissements scolaires afin que cette Journée soit célébrée de la manière la plus large possible ;
- (v) mobiliser les responsables locaux (municipalités, villes, régions, etc.) afin qu'ils contribuent activement à la préparation et à la tenue de la Journée mondiale de la philosophie.

## **OBJECTIFS**

8. Les principaux objectifs de la Journée mondiale de la philosophie se présenteraient comme suit :

- (i) renouveler l'engagement national, sous-régional, régional et international en faveur de la philosophie ;

- (ii) encourager l'analyse, la recherche et les études philosophiques sur les grands enjeux contemporains afin de mieux répondre aux défis qui se posent aujourd'hui à l'humanité ;
- (iii) sensibiliser l'opinion publique à l'importance de la philosophie et de son usage critique dans les choix que font surgir pour de nombreuses sociétés les effets de la mondialisation ou l'entrée dans la modernité ;
- (iv) faire un état des lieux de l'enseignement de la philosophie dans le monde, en mettant l'accent en particulier sur les inégalités d'accès ;
- (v) souligner l'importance de la généralisation de l'enseignement philosophique pour les générations futures.

## RÉSULTATS ESCOMPTÉS

9. Les résultats escomptés pourraient être les suivants :

- (i) sensibilisation accrue de l'opinion internationale à la nécessité d'une réflexion philosophique libre, critique et responsable ;
- (ii) mobilisation de la communauté intellectuelle, des décideurs, des institutions pédagogiques et des médias en faveur de la promotion de la philosophie ;
- (iii) renforcement de la coopération internationale dans les domaines de la philosophie, de l'éthique, ainsi que des sciences humaines et sociales ;
- (iv) élaboration d'approches et de pratiques novatrices en matière d'enseignement et de pratique de la philosophie ;
- (v) meilleure visibilité du rôle pilote de l'UNESCO ainsi que de son mandat et de sa mission intellectuelle.

10. À sa 171<sup>e</sup> session, le Conseil exécutif a adopté la décision ci-dessous (171 EX/Déc., 15) :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la Déclaration universelle des droits de l'homme qui stipule dans son article 26 que « Toute personne a droit à l'éducation » (paragraphe 1) et que « L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine (...). Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux (...) pour le maintien de la paix » (paragraphe 2),
2. Rappelant en outre l'Acte constitutif de l'UNESCO qui souligne que « les États signataires de cette Convention, résolus à assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances, décident de développer et de multiplier les relations entre leurs peuples en vue de se mieux comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives »,
3. Conscient du rôle éminent joué par la philosophie pour le développement de l'humanité,

4. Convaincu de l'importance de la philosophie et préoccupé par la nécessité de protéger l'humanité du double danger de l'obscurantisme et de l'extrémisme,
5. Rappelant le rôle fondamental de la philosophie dans la promotion de la tolérance et de la paix,
6. Soulignant que l'UNESCO a pour ambition d'imprégner l'opinion publique de notions morales et philosophiques de nature à renforcer le respect de la personne humaine, l'amour de la paix, la solidarité et l'attachement à un idéal de culture,
7. Rappelant que l'UNESCO a notamment pour buts de favoriser le progrès des études philosophiques, de soutenir les activités des associations, universités et de toute institution à but similaire, et d'encourager les échanges internationaux et les publications dans ce domaine, notamment par l'organisation de la Journée de la philosophie à l'UNESCO qui est célébrée depuis 2002 au Siège de l'Organisation et dans plus de 70 États membres,
8. Ayant examiné le document 171 EX/48 Rev.,
9. Demande instamment aux États membres :
  - de poursuivre leurs efforts en vue de promouvoir la philosophie au sein de leur pays ;
  - de s'associer à la proclamation d'une Journée mondiale de la philosophie pour entériner la place traditionnelle de cette discipline dans la vie de la cité, afin qu'elle poursuive sa vocation universelle au service de la diversité culturelle et de la paix dans le monde ;
  - de renforcer l'enseignement de cette discipline dans leur pays, et d'encourager les initiatives d'activités philosophiques émanant des différents partenaires au sein de la discipline ;
  - de s'appuyer sur les orientations définies par l'UNESCO, telles que la Stratégie intersectorielle concernant la philosophie, et de les promouvoir dans le cadre de la coopération internationale sur les questions relatives à l'éducation philosophique ainsi qu'auprès de la communauté scientifique ;
10. Prend note des conclusions de l'étude de faisabilité présentée par le Directeur général sur la célébration d'une Journée mondiale de la philosophie (document 171 EX/INF.12) qui indique les résultats attendus et donne l'assurance qu'il n'y aura pas d'incidences financières supplémentaires pour le budget ordinaire de l'UNESCO ;
11. Recommande à la Conférence générale de proclamer, à sa 33<sup>e</sup> session, le troisième jeudi de novembre de chaque année « Journée mondiale de la philosophie » ;
12. Recommande à la Conférence générale de prier l'Assemblée générale des Nations Unies de s'associer à cette célébration et d'encourager tous les États membres de l'ONU à le faire.

11. Eu égard à ce qui précède, la Conférence générale souhaitera peut-être adopter la résolution suivante :

La Conférence générale,

1. Ayant examiné le document 33 C/45 relatif à la proclamation d'une Journée mondiale de la philosophie, ainsi que la décision du Conseil exécutif relative à cette proclamation ;
2. Faisant siens les résultats de l'étude de faisabilité présentée par le Directeur général sur la célébration d'une Journée mondiale de la philosophie (document 171 EX/INF.12),
3. Rappelant que la philosophie est une discipline qui encourage la pensée critique et indépendante, à même d'œuvrer pour une meilleure compréhension du monde et de promouvoir la tolérance et la paix,
4. Consciente que la proclamation d'une Journée mondiale de la philosophie n'entraînera pas d'incidences financières supplémentaires pour le budget ordinaire de l'UNESCO ;
5. Persuadée que l'institutionnalisation de la Journée de la philosophie à l'UNESCO en une Journée mondiale de la philosophie donnerait une reconnaissance et une impulsion forte en faveur de la philosophie, et en particulier en faveur de l'enseignement de la philosophie dans le monde ;
6. Proclame le troisième jeudi du mois de novembre de chaque année, Journée mondiale de la philosophie ;
7. Invite les États membres de l'UNESCO à participer de manière active dans la célébration de cette Journée, aux niveaux local, national et régional, avec la participation active des commissions nationales pour l'UNESCO, des ONG ainsi que des institutions publiques et privées concernées (écoles, universités, instituts, municipalités, villes, collectivités locales, associations philosophiques, associations culturelles, etc.) ;
8. Invite le Directeur général de l'UNESCO à encourager et à soutenir toutes les initiatives qui seront prises à cet égard aux niveaux national, régional et international ;
9. Demande à l'Assemblée générale des Nations Unies de s'associer à cette célébration et d'encourager tous les États membres de l'ONU à le faire.